

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, la résolution numéro 2025-12-0387 concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2026 se tiendront à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire (2^e étage du Complexe municipal) aux dates suivantes :

Lundi 12 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 9 février	Lundi 10 août
Lundi 9 mars	<u>Mardi</u> 8 septembre
<u>Mardi</u> 7 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 7 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 16^e jour du mois de décembre 2025.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière